



## **VIDE-GRENIER dimanche 15 juin 2014 de 9 heures à 18 heures**

**Article 1 Objet :** L'association « Quartier Léon Blum - le Centre » en partenariat avec le conseil de quartier organise un vide-grenier le dimanche 15 juin 2014.

**Article 2 Horaire et lieu :** Le vide-grenier se tiendra de **9 heures à 18 heures**, à Bagneux dans les rues suivantes : rue Léon Blum après le parking Guimier, rue de la Lisette à partir de la rue des Bénards jusqu'à la rue de Fontenay et en partie la rue de la Division Leclerc.

**Article 3 Accès :** L'accès véhicule pour l'installation des stands sera ouvert aux participants uniquement de 7H à 8H45. Passé cet horaire, des barrières seront installées et aucun véhicule ne pourra plus stationner et circuler dans les rues occupées par le vide-grenier.

**Aucun véhicule ne doit stationner sur place.** Le remballage se fera à partir de 18H et devra être terminé à 19H au plus tard. **Les participants sont tenus de ne rien laisser sur place après leur passage par respect pour les organisateurs et les riverains.**

**Article 4 Conditions de participation :** L'inscription est de 7 euros (7 €) pour 2 mètres linéaires (4 m<sup>2</sup>) payable uniquement en chèque libellé au nom de l'association « Quartier Léon Blum-le centre » les jours de permanences ou par courrier. Le vide-grenier est strictement réservé aux non professionnels.

**Article 5 Emplacements :** La participation au vide-grenier ouvre droit à un emplacement de trottoir réservé et numéroté attribué par les organisateurs. Le nombre de places étant limité, les emplacements sont attribués en fonction de la date d'inscription et en priorité aux adhérents et aux riverains.

L'accès devant les portes et portails des riverains devra rester libre et dégagé pendant toute la durée du vide-grenier. Il est de surcroît interdit de suspendre ou d'adosser des affaires sur les grilles et portails des riverains.

**Article 6 Responsabilité :** La participation des enfants est sous condition d'accord et présence de l'autorité parentale. La participation du mineur au vide-grenier se fait sous l'entière responsabilité des parents. En aucun cas, la commune ou l'association n'assumera la surveillance des enfants. Chaque Participant est responsable des objets présentés à la vente. L'organisateur n'est pas responsable des vols qui pourraient être commis sur les étalages.

**Article 7 Règlement :** La participation au vide-grenier entraîne l'acceptation pleine et entière du présent règlement. Le non respect de ce règlement pourra entraîner l'expulsion du vide grenier.

**Article 8 Annulation :** L'association se réserve le droit de supprimer et/ou de reporter la manifestation, ou même d'en modifier les horaires en cas de nécessité.

**Les dossiers incomplets ne seront pas pris en compte.**

## **Bulletin d'inscription :**

- **Soit par courrier : le 31 mai au plus tard** dans la limite des places disponibles à l'adresse suivante :  
M. Ivorra Daniel 9 rue Léon Blum 92220 Bagneux  
avec l'imprimé dûment rempli, daté et signé, une photocopie de votre pièce d'identité recto/verso, un chèque à l'ordre de l'association « Quartier Léon Blum-le Centre » et une enveloppe affranchie à votre adresse afin de recevoir votre numéro de stand.
  
- **Soit par inscription aux permanences : lundi 28 avril et mercredi 21 mai 2014 de 18h30 à 20h30** au **foyer Coudon**, rue Allende face au trésor Public à Bagneux. Se présenter impérativement avec une photocopie de votre pièce d'identité recto/verso.

Nom :

Prénom :

Adresse :

Téléphone :

e-mail :

Emplacement

**2ml (4m<sup>2</sup>)X** -règlement : **7 €X**

N° de pièce d'identité :

Date :

Signature avec la mention « lu et approuvé »